

Rapport annuel 2015

Assemblée Générale du 10 Juin 2016



**PROTÉGER
SANS DIMINUER**



SOMMAIRE

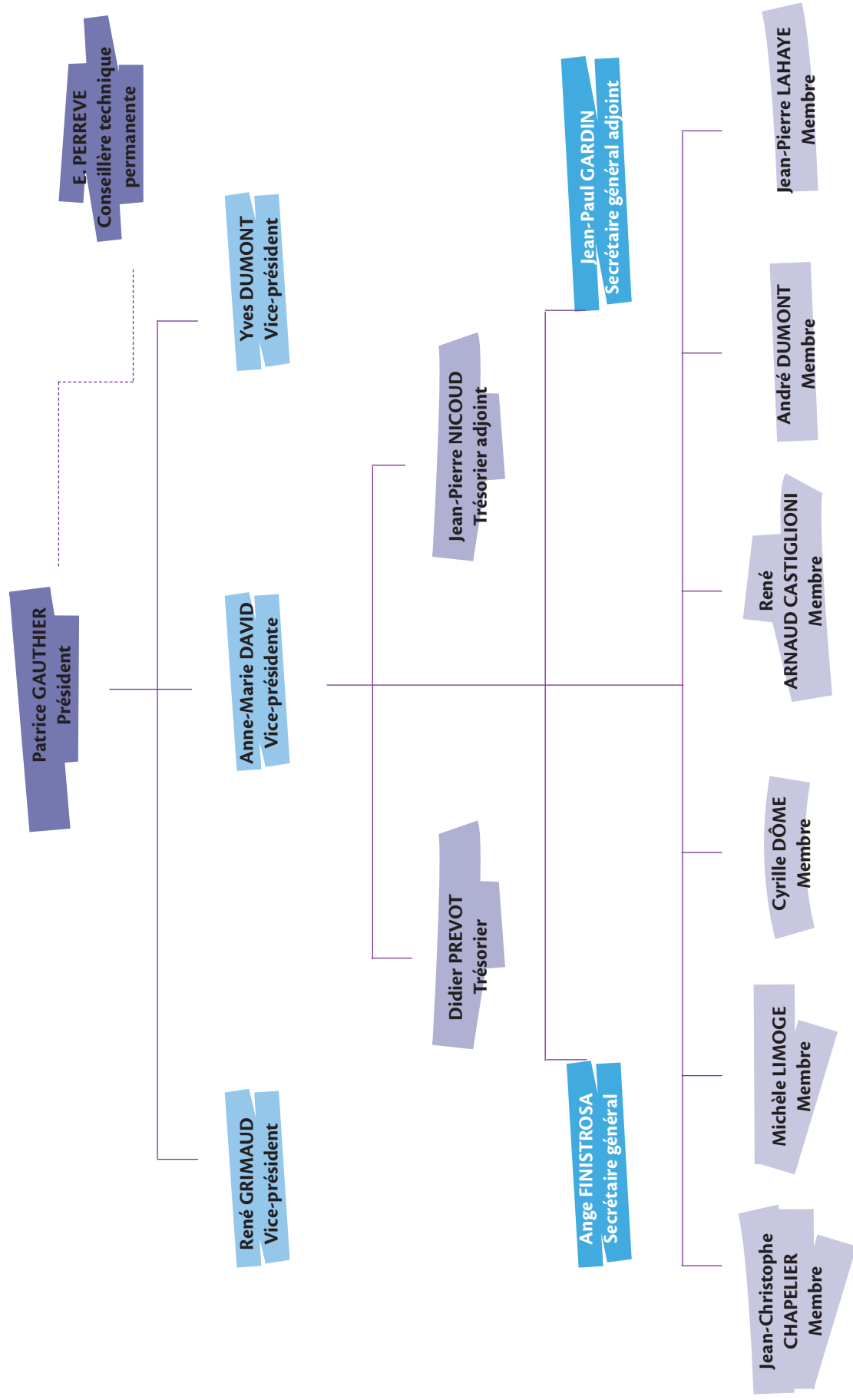
Introduction	
Rapport moral	5
Liste des membres du Conseil d'Administration	10
Organigramme des membres du Bureau	11
Rapport d'activité	
I Les réunions statutaires	14
II Qui sommes-nous ?	15
III Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé	16
IV Actions de présentation de la FNAT et ouverture sur l'extérieur	19
V les perspectives et les chantiers à venir	20
VI La commission financement	21
VII La commission communication	22
VIII Regroupement des associations FNAT de Paris-IDF-Nord	23
X La commission formation et pratiques professionnelles	24
XI La commission éthique	28

Rapport Moral

Les membres du Conseil d'administration

ARNAUD-CASTIGLIONI René	SHM-SE – Marseille 13
BIRON Emmanuelle	ARIA 85 – La Roche S/Yon 85
BRULLIARD Monique	A.T de la Meuse – Bar le Duc 55
CAZES-BOUCHET Odile	ALISE – Cahors 46
CHAPELIER Jean-Christophe	ATNA – Clermont-Ferrand 63
DAVID Anne-Marie	ATIAM – Nice 06
DE BREUVAND Cécile	Croix Marine – Moulins 03
DUMONT André	A.C.A.P.22 – St Brieuc 22
DUMONT Yves	ATNA – Clermont-Ferrand 63
DURU Charlotte	AGAT – Limoux 11
FINISTROSA Ange	ATG – Nîmes 30
GARDIN Jean-Paul	AVSEA – Epinal 88
GAUTHIER Patrice	ANAT – Paris 75
GIRAUD Catherine	AVSEA – Epinal 88
GONZALES Marie-Ange	CRIFO – Nantes 44
JAY Frédéric	APSJO – Nogent sur Oise 60
LAHAYE Jean-Pierre	ANAT – Paris 75
LEFEBVRE Laurence	ATIP – Paris 75
LIMOGES Michèle	Croix Marine – Moulins 03
MINET Jean-Pierre	GERANTO SUD – Montpellier 34
MORDIN Francine	A.T.15 – Aurillac 15
NATALE Rose-Mary	A.T de la Meuse – Bar le Duc 55
NICOUD Jean-Pierre	ATIAM – Nice 06
PECHON Jérôme	STP- ASRL – Annezin 62
PERALDI Antoine	Axe Majeur/atm – Mantes 78
PERREVE Elisabeth	SHM-SE – Marseille 13
POEHR Véronique	A.C.A.P.22 – St Brieuc 22
POULAIN Richard	ATFPO – Paris 75
PREVOT Didier	ATFPO – Paris 75
PRIGENT Joseph	TUTELIA – Dammarie Les Lys 77
PUCHEU Michel	ADEI-ADPP – AYTRE 17
RASCOUSSIER Hélène	A.T.15 – Aurillac15
SERRE Joseph	ATG – Nîmes 30
TRESCA Joël	CRIFO – Nantes 44

ORGANIGRAMME DES MEMBRES DU BUREAU DE LA FNAT



« Tout ce que nous avons engagé, tout ce que nous allons mettre en place ensemble, se fera sur la base du dialogue et de la confiance. »

Je vous remercie de votre présence à notre Assemblée annuelle. Assemblée qui au fil des ans constate que de nouvelles associations rejoignent notre Fédération. C'est l'occasion pour moi de leur souhaiter la bienvenue.

C'est aujourd'hui près de 84 organismes et services qui sont représentés au sein de notre Fédération, œuvrant pour l'essentiel dans le domaine de la protection juridique des majeurs, ce qui représente plus de 3 100 salariés et 70 000 mesures exercées.

Il y a deux ans exactement, vous m'avez confié la présidence de la Fédération et je me suis engagé à continuer l'œuvre entreprise dans le cadre du projet fédéral. Les actions que nous menons ne consistent pas seulement à nous adapter aux évolutions de nos métiers, elles visent surtout à les anticiper pour en être des contributeurs et des acteurs éclairés.

Nous avons été sollicités par les pouvoirs publics sur les questions de financement, sans pour autant aboutir à des solutions satisfaisantes. Nous sommes encore dans des discussions avec l'inter-fédération (CNAPE, FNAT, UNAF, UNAPEI) et la DGCS sur l'idée d'un coût moyen ou d'un coût référence modulé par une batterie d'indicateurs. Au fil des consultations nous avons pu mettre en évidence des écarts entre les pratiques des différents acteurs de la protection des majeurs. Si la sanctuarisation des minimas sociaux est une idée partagée par tous... Cependant la menace d'une taxation des plus pauvres et des budgets modestes, qui sont les plus nombreux, reste d'actualité.

Depuis la mise en place de la loi de 2007, l'Etat n'a cessé de vouloir diminuer sa participation financière au financement des mesures de protection, quitte à engager les autres partenaires et les personnes protégées dans un effort supplémentaire. Depuis le début de l'année 2016, l'Etat devient notre seul interlocuteur en matière de financement. L'abondement au niveau national de la part des organismes de sécurité sociale devrait simplifier les dialogues de gestion avec chacune de nos DDCS, à condition bien sûr que les versements soient effectifs, pour les uns comme pour les autres. Le rôle de régulateur dévolu à la puissance publique se trouve modifié du fait de cette nouvelle répartition nationale et les moyens en personnel de nos interlocuteurs n'ayant pas été augmentés, ils auront peut être encore plus

de mal à suivre nos activités. C'est dans ce contexte que nous continuons de porter les valeurs de la Fédération pour la reconnaissance du métier de mandataire et les droits des personnes sous mandat de protection.

Dans le suivi de notre projet fédéral, nous avons particulièrement insisté sur l'organisation de la Fédération qui doit évoluer au plus près de ses adhérents. La communication a été une de nos activités phare de l'année avec une charte graphique déclinée désormais, sur le dossier presse, sur le livret d'accueil pour les adhérents et sur le dossier consacré à l'éthique. Le site internet est en pleine réorganisation avec de nouvelles rubriques, un graphisme renouvelé et cohérent. Nous vous proposerons également d'adopter notre nouveau logo, réservé exclusivement aux adhérents de la FNAT. Je vous invite à l'utiliser pour vos papiers à entête et dans vos courriers électroniques. Je sais que vous êtes comme moi, fiers d'appartenir à cette Fédération.

Depuis les Assises de 2012, l'inter-fédération a poursuivi la réalisation des propositions contenues dans le Livre Blanc conçu par l'UNAF, l'UNAPEI, la CNAPE et la FNAT. Avec des fonds restant à disposition, l'inter-fédération a décidé de communiquer afin de lutter contre les « 10 idées reçues » sur le métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs... Là aussi, vous pourrez, si vous le souhaitez, installer sur votre site et dans vos bureaux ces messages visant à valoriser le métier. Mieux communiquer, pour réaffirmer la déontologie de nos pratiques et les valeurs que nous défendons : *la responsabilité, le respect des personnes et de leurs droits, l'écoute, la participation des usagers, la bientraitance.*

Toutes ces valeurs nous ramènent à la question de l'Éthique et au travail initié, en juin 2014, par Anne-Marie David, vice-présidente.

Il a été au cœur de nos réflexions en 2015 avec un point d'orgue constitué par la journée d'étude du 10 Mars 2016 dont chacun se souvient. L'enquête lancée entre le 7 juin et le 10 juillet 2015 a permis de recueillir les réponses de 300 professionnels.

La construction du référentiel, à partir des cas retenus comme emblématiques de situations mettant en tension les valeurs des salariés, de l'organisme et des personnes, constitue un point de départ. Des propositions de formations, une plateforme en ligne, un comité national éthique et un ouvrage compilant tout ce travail, vous seront proposés dans les prochains mois, voire les prochaines années ; car c'est à long terme que nous voulons inscrire ce défi éthique dans notre projet fédéral et dans votre pratique professionnelle.

Nous avons projeté depuis de nombreux mois de renforcer l'équipe des salariés de la Fédération, c'est désormais chose faite avec l'arrivée au 1^{er} juillet de Nathalie Sliskovic, chargée de mission. Des fiches de poste ont été rédigées et des informations complémentaires vous seront fournies par la suite sur le rôle de chacun. Il est certain que ce renfort viendra améliorer et compléter le service que l'on vous doit.

Comme il est de tradition, chaque commission de la Fédération a proposé des axes nouveaux d'intervention durant cette année.

C'est notamment le cas de la commission formation avec une aide et un accompagnement dans les budgets, les comptes administratifs, les indicateurs et les PPI/PPF, avec également le co-développement et l'organisation de la journée du 10 mars sur « la protection juridique des majeurs : le défi de l'Éthique ». C'est aussi le cas de la commission communication qui propose grâce au cabinet AYIN pour la réalisation des supports de communication et qui nous appui dans notre démarche d'aller dans les régions de France faire parler de notre Fédération avec cette idée de « Protéger sans diminuer ». La commission financement a été davantage sollicitée cette année et a connu également une augmentation des consultations sur des modifications dont les perspectives de mise en place seraient pour l'automne 2016.

Tout cela demande du temps et je tiens ici à remercier le Conseil d'Administration et les membres du Bureau pour leur disponibilité et leur attachement à la Fédération. Tout ce que nous avons engagé, tout ce que nous allons mettre en place ensemble, se fera sur la base du dialogue et de la confiance.

Trois personnes ont quitté notre Bureau et Conseil d'Administration : Cyrille Dôme pour raisons professionnelles, Laurent Passavant et René Grimaud pour leur départ en retraite. Qu'ils soient ici remerciés pour toute l'énergie et le temps qu'ils ont donné à la FNAT.

En ce qui me concerne je ne représenterai pas ma candidature au poste de président de notre Fédération. Je ne doute pas que la continuité sera assurée. Je resterai administrateur et j'aurai à cœur de continuer mon engagement à vos côtés.

Plus que jamais, il faut favoriser la coopération, la démarche participative et miser sur la complémentarité des compétences entre tous les acteurs de la FNAT.

C'est ainsi que nous serons plus forts pour relever les défis à venir. Je vous remercie pour votre écoute.

Patrice Gauthier
Président de la FNAT





Rapport d'activité

I - LES RÉUNIONS STATUTAIRES

Toutes les réunions statutaires programmées en juin 2015 ont eu lieu comme prévu. Aussi, nous avons pu tenir cinq réunions du Conseil d'Administration et six réunions du Bureau aux dates suivantes :

Réunions du Conseil d'Administration :

- Le 4 et 5 septembre 2015, C.A décentralisé à Aurillac [15]
- Le 19 novembre 2015, de 10h00 à 16h30 à Paris
- Le 14 janvier 2016, de 10h00 à 16h30 à Paris
- Le 11 mars 2016, de 10h00 à 16h30 à Paris
- Le 7 avril 2016, de 13h30 à 16h30 à Paris

Calendrier des réunions du Bureau :

- Le 3 juillet 2015, de 10h à 16h30 à Paris
- Le 9 octobre 2015, de 10h à 16h30 à Paris
- Le 11 décembre 2015, de 10h à 16h30 à Paris
- Le 12 février 2016, de 10h à 16h30 à Paris
- Le 7 avril 2016, de 9h30 à 12h30 à Paris
- Mardi 10 mai 2016, de 10h à 16h30 à Paris

Le Conseil d'Administration décentralisé de l'année 2015. Depuis maintenant plusieurs années, la rentrée de la FNAT est lancée par un événement bien ancré dans les us et coutumes de la Fédération : Le Conseil d'Administration décentralisé.

Il s'est tenu les 4 et 5 septembre 2015 à Aurillac à l'Association Tutélaire du Cantal. Cette Association, créée en 1999, n'a cessé de se développer et de se restructurer afin de mieux répondre, en termes de confort et de sécurité, aux besoins et aux attentes des personnes vulnérables qui lui été confiées.

Dans cette optique, l'AT du Cantal a inauguré récemment l'agrandissement de ses locaux à Aurillac. Le hall a été entièrement réorganisé, l'accessibilité pour les personnes handicapées a été améliorée et une salle d'écoute supplémentaire a été construite.

L'équipe dirigeante a fait preuve d'un réel sens de l'organisation pour assurer l'accueil, l'hébergement et la tenue de la réunion du Conseil d'Administration. Lors de ces deux journées à Aurillac, les membres du C.A ont pu alterner entre des séquences studieuses et d'autres plus récréatives.

Vue de Salers



Nous profitons de cette occasion pour remercier toute l'équipe de l'Association Tutélaire du Cantal et plus particulièrement Francine Mordin (Présidente) et Hélène Rascoussier (Directrice) pour l'organisation réussie de ces deux journées.

La réunion du C.A a été ponctuée par l'intervention d'un partenaire local de l'AT du Cantal. Ce dernier a présenté les outils et autres facilitations mis en place pour fluidifier et sécuriser la gestion des avoirs des personnes confiées à cette Association.

Ce Conseil d'Administration a été l'occasion de remercier Laurent Passavant pour son implication dans l'action de la FNAT. C'était son dernier C.A puisqu'il a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous tenons également à remercier l'ensemble du personnel (lors de la visite du siège) pour leur accueil et leur très grande disponibilité. A cette occasion, la visite des locaux de l'Association Tutélaire du Cantal et la rencontre du personnel nous ont permis de nous rendre compte du professionnalisme et du degré d'implication du personnel en charge de mettre en œuvre le suivi et le bon exercice des mesures de protection.



Le lendemain [5 sept.] : Journée de détente avec la visite de certains sites touristiques de la région d'Aurillac :

Visite de Salers : Situé à l'entrée du parc naturel régional des volcans d'Auvergne, Salers est un véritable joyau architectural et une réelle immersion dans un univers oublié.

Visite guidée du Château de Tournemire : Au cœur des monts du Cantal, un charmant village dominé par le château, magnifique bâtisse au corps carré et aux quatre tours rondes.

Ascension du Puy Mary ou balade au pied du Puy Mary selon l'humeur de chacun [Photo ci-contre].



II – QUI EST LA FNAT ?

Fondée en 1982, la FNAT est la Fédération Nationale des Associations Tutélaires – Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs. La FNAT a le statut d'association régie par la loi de 1901.

Son objet est de réunir en une Fédération toute personne morale ou groupement de personnes morales, gestionnaire de services autorisés par les pouvoirs publics pour exercer des fonctions de

mandataires judiciaires à la protection des majeurs et doté d'un budget autonome.

La FNAT se situe dans le champ social sur la protection juridique des personnes vulnérables. Elle a pour but exclusif de fédérer les services ou les associations qui exercent la protection tutélaire au moyen d'un budget autonome. Contrairement à d'autres fédérations et unions dont l'objet est centré sur la protection de certains types de handicaps ou sur des options sociales particulières.

A ce jour, elle regroupe quatre-vingt services mandataires à la protection, répartis sur tout le territoire national employant plus de 2500 salariés assurant la protection de plus de 65 000 majeurs. Il est à noter que certaines structures ont fusionné.

LES ADHERENTS DE LA FNAT

Les associations et services affiliés à la FNAT prennent en charge différentes catégories de population sans aucune forme de spécialisation :

Typologie des personnes prises en charge :

Personnes souffrant d'handicaps psychiques, personnes âgées dépendantes, populations marginalisées [compétence généraliste ou spécialiste selon le choix et l'histoire de chaque association].

Régimes juridiques traités :

La majorité des adhérents prend en charge tous les régimes de protection concernant les adultes : sauvegardes de justice, curatelles et tutelles.

Dimension des associations :

Les associations et services MJPM membres de la FNAT peuvent gérer de quelques centaines à plus de 3000 mesures de protection.

Du statut des intervenants :

Les intervenants auprès des majeurs protégés dans leur très grande majorité sont des travailleurs sociaux et des juristes désormais tous titulaires du certificat national de compétences [CNC] aux fonctions de mandataires judiciaires à la protection des majeurs. La professionnalisation de l'action tutélaire

est en devenir et nous poursuivons nos interventions dans ce sens.

Respectueuse de ces particularismes, la FNAT admet la possibilité des « doubles appartenances », et compte parmi ses membres des adhérents du secteur mutualiste, des fédérations UNAPEI et Croix Marine – fédérations avec lesquelles elle entretient de cordiales relations de travail et d'actions communes dans le cadre de l'inter-fédération.

Le périmètre de l'activité des associations membres offre un double avantage :

- d'un point de vue interne, elle permet d'appréhender le phénomène de la protection juridique dans toute sa diversité et sa complexité ;
- d'un point de vue externe, elle permet à la FNAT de se prévaloir d'une certaine représentativité dans le secteur de la protection juridique des majeurs.

LES ORGANES DE LA FNAT

Comme toute association relevant de la loi de 1901, la FNAT est administrée par un Conseil d'Administration, et un Bureau. Mais elle tire une richesse particulière du profil mixte de ses administrateurs, qui sont indifféremment responsables bénévoles ou salariés de leurs associations et dont les candidatures sont présentées par les présidents.

Un travail d'étude, de réflexion et de proposition en continu est réalisé au sein de plusieurs Commissions [Financement, comité de suivi du projet Fédéral, formation et pratique professionnelle, Communication, Ethique professionnel, etc.].

III - LES ACTIONS ET CHANTIERS DE L'EXERCICE ECOULE

Depuis sa création, la FNAT n'a jamais manqué de chantiers ni de projets pour consolider la professionnalisation et la reconnaissance du secteur de la protection juridique des majeurs.

La courte rétrospective élaborée à l'occasion de la rédaction du Livret de l'adhérent, nous a permis de prendre conscience du chemin parcouru.

L'année écoulée, l'actualité de la FNAT a été riche et dense. Les représentants de la Fédération ont dû répondre à de nombreuses sollicitations auprès des pouvoirs publics mais également dans le cadre de partenariats ou d'événements [participation à des colloques en lien avec la protection juridique des majeurs].

Le soutien et l'appui aux adhérents s'est poursuivi dans le cadre de la mise en place et de l'animation d'ateliers sur les questions budgétaires, le contentieux de la tarification, le management de la bien-traitance, l'organisation de journées d'Etude ou de Colloque [10 mars 2016], etc.

Tous ces éléments seront développés dans ce rapport par les membres de la commission formation.

Nous nous contenterons de faire un focus sur les actions les plus importantes ainsi que sur les projets les plus novateurs pour notre Fédération :

- Dans le cadre de l'inter-fédération, **un projet de communication positive**, pour lutter contre les idées reçues en matière de protection juridique des majeurs, a été initié. Les fédérations ainsi que les services adhérents pourront utiliser les outils développés sur le Web [via leur site] ainsi qu'au format papier [affiches dans les services];
- **Mise en place d'un partenariat avec l'AMF** [Autorité des Marchés Financiers] pour l'organisation de sessions de formation à destination des personnels et des délégués MJPM, sur l'épargne financière et l'intérêt de la personne protégée. Ces sessions auront pour objectif de donner des clés pour construire une stratégie patrimoniale à destination des personnes protégées et de s'assurer que les placements financiers envisagés correspondent bien à la situation et l'intérêt des personnes vulnérables ;
- **Participation et animation du colloque organisé par le collectif CONTRAST** sur les capacités des personnes vulnérables et l'application de l'article

12 de la convention de l'ONU sur les personnes handicapées. La FNAT a animé l'atelier sur la participation des usagers ;

- Participation le 25 mars au **colloque organisé par l'Université de Caen** sur la protection juridique et l'habilitation familiale ;
- Participation et intervention le 5 novembre 2015 [à Epinal] au **colloque organisé par l'AVSEA** sur la protection fragile des personnes vulnérables ;
- Mobilisation et envoi de nombreux courriers lors de la campagne budgétaire 2015 des services MJPM [sur le non-respect des délais de la procédure budgétaire, les contraintes liées à la convergence tarifaire, les inquiétudes liées à la réforme du financement, etc.] ;
- **Dépôts d'amendements dans le cadre de loi d'adaptation de la société au vieillissement [double activité des MJPM, élargissement du DIPM aux autres opérateurs, appel à candidature pour les MJPM privés etc.] ;**
- **Poursuite des actions de formations** au profit des professionnels et ce en conformité avec les orientations de la commission formation.

1 - Auditions et rencontres avec les pouvoirs publics et les membres de la représentation Nationale.

L'audition de l'inter-fédération PJM par la députée, Mme Carillon-Couvreur le 8 juin 2015

Le 8 juin 2015, la députée, Martine Carillon-Couvreur a reçu en audition l'inter-fédération composée de la CNAPE, de la FNAT, de l'UNAF et de l'UNAPEI, sur le thème de la protection juridique des majeurs, dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement.

Lors de cette audition, nous avons rappeler notre satisfaction sur plusieurs articles du projet de loi.



Au nombre de ces mesures, il convient de citer l'élargissement du Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM) à l'ensemble des MJPM et la création d'une procédure d'appel à candidatures aux mandataires individuels, par similitude avec ce qui est prévu pour les services. **Cette évolution respecte l'esprit de la loi de 2007, d'harmoniser les conditions d'exercice de tout le secteur professionnel.**

Nous avons également fait part de nos attentes concernant :

- L'information et le soutien aux tuteurs familiaux et notamment le fait de trouver un financement pérenne pour ce dispositif qui est clairement prévu par la loi de 2007.
- La mise en conformité du code de la santé publique avec le code civil, concernant la protection juridique des majeurs, suite à la loi de 2007.

Audition de la FNAT par la députée, Mme Luce Pane le 22 septembre 2015

La FNAT a été auditionnée par la députée, Mme Luce Pane, rapporteure pour avis des crédits de la mission

« Solidarité » du projet de loi de finances 2016. A cette rencontre, la FNAT était représentée par Patrice Gauthier, Président de la FNAT et Hadeel Chamson, Délégué général.

Madame Luce Pane a souhaité avoir le point de vue de la FNAT sur :

- La mise en place de la loi du 5 mars 2007 et son impact sur le secteur ;
- La formation des MJPM ;
- Les raisons de l'échec de la mise en place de la MASP ;
- Les règles de financement pour les différents opérateurs ;
- Les modalités de contrôle de l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) ;
- Les éléments consacrés à la PJM dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement ;

En plus des éléments de réponses apportés lors de l'audition, la FNAT a transmis par écrit ses observations sur les points suivants :

- La carence de financement des services d'information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) met en péril le maintien de ce service aux familles [proposition 13 du Livre Blanc] ;
- L'harmonisation du Code de la santé publique et du Code Civil [proposition 18 du Livre Blanc] ;
- La difficulté dans la remise d'argent à disposition pour les personnes protégées en établissement public ;
- La création d'un diplôme national à la place du certificat national de compétences [proposition 22 du Livre Blanc remis à l'audition] ;
- La simplification du système de financement et des règles de participation des personnes protégées au coût de leur mesure de protection.

Audition de la FNAT au Ministère des Affaires Sociales sur les risques liés à l'activité des services MJPM, le 24 mars 2016

Notre Fédération était représentée par Anne-Marie David [Vice-Présidente] et Hadeel Chamson [Délégué général]. Les autres fédérations étaient également présentes à cette réunion. Ce groupe de travail animé par Julien Kounovski [DRJCS du NPDC] a pour objectif de doter les administrations impliquées par la protection des majeurs [DRJSCS et DDCS] d'outils permettant de construire un programme de contrôle au vu d'indicateurs et de déterminants de risques en lien avec l'activité et les pratiques des MJPM. En plus des représentants des DDCS, il y avait deux conseillers de la Cour des comptes.

Cette audition a été présentée comme une démarche collaborative entre la cohésion sociale, les acteurs judiciaires et les MJPM et ce dans l'intérêt exclusif des personnes vulnérables.

Les représentants des services MJPM ont été invités à s'exprimer sur les indicateurs de risques liés à l'activité des MJPM.

En complément de cette audition, une note technique étayée a été remise à ce groupe de travail.

Rencontre avec Philippe Bas, Sénateur de la Manche et Philippe Gosselin, Député de la Manche (8 juillet et 20 juillet 2015).

La rencontre avec Philippe Bas s'est déroulée le 8 juillet au Sénat en présence de M. Patrice Gauthier [Président de la FNAT], M. Hadeel Chamson [Délégué général FNAT] M. Arnaud Peronne [Directeur de l'AT-MPM] et M. Gilles Raoul-Cormeilles [Maitre de conférence à la faculté de Caen]. La rencontre avec Philippe Gosselin s'est tenue dans les locaux de sa permanence à Saint-Lô.

Dans le cadre du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement et en soutien à un service MJPM de la FNAT, nous avons accompagné notre adhérent pour expliquer et sensibiliser sur les difficultés liées à une double activité des délégués MJPM.

IV - ACTIONS DE REPRESENTATION DE LA FNAT ET OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

Colloque de l'AVSEA à Epinal – 5 novembre 2015

A ce colloque, la FNAT a été représentée par son Président, M. Patrice Gauthier, accompagné de M. Hadeel CHAMSON. Cet événement a regroupé plus de 350 participants.

Ce colloque était organisé autour de trois tables rondes intitulées :

- Il n'y a de pire tyrannie que de vouloir le bien de l'autre
- Le rôle économique du MJPM
- La notion d'intérêt de la personne.

Lors de cette journée, les fédérations ont été amenées à prendre la parole. A cette occasion, Patrice Gauthier a présenté les travaux de la FNAT sur la Communication et les travaux en cours sur l'Ethique [avec un focus particulier sur les enjeux du moment].

Colloque sur les incapacités (28, 29 et 30 oct. A Paris)



Ce colloque a été organisé par le collectif de chercheurs CONTRAST (juriste, sociologue, psychiatre, etc.) dont la FNAT fait partie du comité de pilotage. Cette conférence internationale a porté sur les enjeux de l'article 12 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son interprétation par le Comité des droits de l'ONU qui affirme que « La capacité juridique est indispensable à l'exercice des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. [...] L'accompagnement dans l'exercice de la capacité juridique doit respecter les droits, la volonté et les préférences des personnes handicapées et ne devrait jamais équivaloir à une prise de décisions substitutive ». Cette interprétation viendrait battre en brèche le système de la représentation introduit par la tutelle telle que prévue par la loi du 5 mars 2007.

Lors de cette conférence, M. Hadeel CHAMSON, délégué général, s'est vu confié l'animation d'un atelier sur la participation des usagers des ESMS.

V - LES PERSPECTIVES ET LES CHANTIERS À VENIR

Cette année, nous aurons l'occasion de faire un premier bilan de notre projet Fédéral qui s'annonce d'ores et déjà positif. En effet, une grande partie des objectifs ont été réalisés. Le comité de suivi du projet Fédéral va vous présenter un bilan exhaustif par axes et par objectifs.

La Fédération a de grandes ambitions et vient de s'en donner les moyens en étoffant l'équipe du siège par le recrutement d'une chargée de mission. En effet, la FNAT souhaite peser dans le débat public et essentiellement sur les thématiques en lien direct ou indirect avec la protection juridique des majeurs.

La protection juridique des majeurs est notre unique champ d'intervention, alors autant l'investir pleinement et de la meilleure manière qui soit. Aujourd'hui, nous sommes un interlocuteur privilégié pour les pouvoirs publics et les partenaires du secteur. Notre objectif est de devenir – rapidement – l'interlocuteur incontournable dès lors qu'il s'agit de la protection juridique des majeurs :

- en dressant des passerelles avec le monde de la recherche [droit, sciences sociales etc ...]
- en donnant une plus grande visibilité à notre Fédération sur le plan régional. C'est l'objectif du tour des régions qui sera effectué par des représentants de la FNAT dans le courant du 4ème trimestre 2016. Les dates et les lieux vous seront communiqués très prochainement.
- en investissant le champ de l'Ethique professionnelle par l'élaboration d'un référentiel propre à notre secteur, la mise en place d'un comité national Ethique et pluridisciplinaire, l'élaboration d'une plateforme en ligne sur les questions Ethiques ;
- en développant et en faisant vivre les outils collaboratifs pour nos professionnels de terrain. C'est l'objectif assigné au nouveau site de la FNAT ainsi qu'à la base documentaire Zeendoc ;

- En dressant des Alliances avec d'autres secteurs du médico-social dans une logique de convergence stratégique ;
- Réfléchir sur d'autres formes de soutien aux services et aux professionnels de notre Fédération;

Les projets et les chantiers ne manquent. Nous nous en donnons les moyens dans la limite des ressources de la Fédération. Mais nous comptons également sur une autre ressource : les forces vives de la FNAT et de tous ceux [bénévoles et professionnels] qui la compose et qui la font vivre au quotidien.

VI - COMMISSION FINANCEMENT

La Commission Financement est animée par M. René Grimaud avec la participation de Ange Finistrosa, Antoine Peraldi, Didier Prévot, Jean-Pierre Nicoud, Michèle Limoge et Jean-Paul Gardin.

Fin Mars, Antoine Peraldi a succédé à René Grimaud suite à son départ à la retraite.

Cette commission se réunit souvent dans le cadre des travaux avec la DGCS sur la réforme du financement. Elle est force de réflexion et de proposition sur ce dossier complexe .

La Commission Financement a poursuivi son action cette année :

- en préparant en amont toutes les réunions avec le Ministère.
- En rédigeant des notes techniques, des observations lors des travaux sur la réforme du financement.
- En pilotant un travail d'analyse des indicateurs et de stratégie budgétaire en collaboration avec M. Mauduit. Ce travail a été finalisé par la diffusion à tous les adhérents d'un document [11 pages] de stratégie budgétaire et d'analyse des indicateurs.

- En collaborant avec la commission formation pour la mise en place de formations pour les adhérents dans le domaine budgétaire et financier (budget prévisionnel, indicateurs des ESMS, compte administratif, PPI/PPF etc.)

Les travaux en cours avec la DGCS

Dans le courant du 2nd trimestre 2014, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a mis en place un groupe de travail rassemblant l'ensemble des fédérations du secteur afin de réformer le dispositif de financement et notamment se conformer à la décision du Conseil d'Etat du 4 février 2011. Cette première réunion a montré la nécessité de revoir l'ensemble du dispositif de financement.

Les travaux étaient balisés par les objectifs et contraintes suivantes :

- simplifier différents aspects du dispositif : assiette des ressources, modalités de financement, indicateurs, barème de participation ;
- sécuriser juridiquement le dispositif ;
- ne pas accroître la participation des personnes les plus modestes ;
- mieux prendre en compte les différents aspects du travail des MJPM par l'introduction de nouveaux indicateurs ;
- respecter l'équilibre budgétaire et maintenir le niveau de rémunération des MJPM.

Après un débat au sein des instances de la Fédération, la Commission Financement a élaboré des observations et des propositions pour la DGCS sur la base des positions suivantes :

- **Maintien de l'indicateur lié à la période d'exercice de la mesure** [entrée et sortie] aux motifs que ces deux temps sont chronophages et tout particulièrement le démarrage [information des partenaires, collecte des informations, les premières diligences pour protéger les biens et la personne, le temps nécessaire pour individualiser la mesure, etc.]. Cette

sur-cotation permet par ailleurs de faire face au *turn-over* des mesures et d'absorber les actes et actions induites par la loi du 2 janvier 2002.

- **Maintien de l'indicateur lié à la nature de la mesure** : en effet, il serait inexact de loger toutes les mesures à la même enseigne. Ainsi, l'exercice de la curatelle renforcée est souvent plus complexe à exercer qu'une tutelle par exemple.
- **Le peu de pertinence de l'indicateur de ressource** : la corrélation entre un haut niveau de ressource et la charge de travail (lourdeur de la mesure) n'est pas démontrée. L'affirmation contraire pourrait être aussi valable.
- **Nécessité d'expérimentation de tout nouveau système** avant sa généralisation.

Ces travaux avec la DGCS se poursuivent et devraient trouver un prolongement dans le cadre d'une action inter-fédérale de simulations et d'études d'impact auprès des services MJPM des 4 réseaux (CNAPE, FNAT, UNAF et Unapei). Pour ce faire des données devraient être collectées auprès des services MJPM.

VII - COMMISSION COMMUNICATION

Ont participé aux travaux de la commission : Charlotte Duru, Véronique Poehr, Antoine Péraldi, Yves Dumont, Hadeel Chamson, Patrice Gauthier, Jean-Pierre Nicoud, Anne-Marie David, Amélie Ducorney (Cabinet Ayin), Jean-Christophe Chapelier.

Le groupe de travail s'est réuni aux dates suivantes :

10.12.2015	15.01.2016	11.02.2016
17.03.2016	29.04.2016	13.05.2016

Pour rappel la FNAT a décidé de développer sa communication interne et externe et a ainsi choisi de s'adjoindre les services du cabinet Ayin afin de travailler sur les axes suivants :

1/ La réalisation d'un dossier presse qui a été communiqué à tous les adhérents afin de servir de support de communication pour les associations fé-

dérées dans l'hypothèse où ces dernières doivent communiquer au niveau local.

A ce dossier de presse ont été adjoints des propositions de « discours » plus ou moins longs pour que les adhérents bénéficient d'une base de présentation de la FNAT.

2/ La réalisation d'un livret d'accueil destiné aux nouveaux adhérents. Ce document présente la Fédération de manière globale ainsi que l'offre de services proposés.

Ce travail nous a aussi permis de revoir la procédure d'étude des candidatures des nouvelles associations (pièces justificatives demandées, demande d'adhésion formalisée, Document cadre de compte rendu de visite).

Par ailleurs, ce document qui sera très prochainement communiqué à tous les adhérents et sera individualisé pour chacun car il contiendra aussi les codes d'accès pour l'espace adhérent du site internet et la base documentaire Zeendoc.

3/ Nous sommes en train de finaliser le nouveau site internet de la FNAT afin de le rendre plus attrayant et plus intuitif dans son utilisation. Notre prestataire a éprouvé quelques difficultés à intégrer nos attentes en la matière, mais malgré tout, nous devrions être en mesure de mettre en ligne ce nouveau site dans les prochains jours.

Ce site comporte un lien avec la base documentaire Zeendoc qui est une base de données collaborative avec un système de recherche par mots clés. Elle doit donc être enrichie par les apports de chaque adhérent afin de constituer un outil complet d'information. Enfin et dans un avenir proche ce site comportera un lien avec une base « référentiel éthique », construit par la commission Ethique.

4/ La newsletter de la FNAT paraîtra en Août dans sa nouvelle version.

5/ Afin d'éviter certains déplacements, nous disposons dorénavant d'un système de vidéo conférence qui permet aux adhérents membres de commissions de travail, de participer aux travaux de la FNAT à distance.

6/ Relations presse

Avec l'aide du cabinet Ayin, nous avons entamé un travail de fond pour développer nos relations avec la presse. La Fédération a ainsi pu être citée dans diverses publications à l'occasion de certaines actualités [affaire Lambert, loi sur le vieillissement...]. Ce travail doit être mené constamment afin que nous puissions être identifiés comme référents sur les questions touchant à la protection des majeurs vulnérables.

7/ Tournée des régions

Compte tenu du nombre croissant d'associations fédérées, mais aussi de nombreuses demandes de renseignements venant de structures qui se questionnent sur l'opportunité d'une adhésion, la commission communication va organiser dès la rentrée prochaine, des visites en région avec deux objectifs principaux :

- Se rapprocher des adhérents qui ne sont pas membres du Bureau et/ou du Conseil d'Administration de la FNAT et qui par conséquent sont en demande d'échanges et d'information sur l'actualité de notre métier.
- Rencontrer des associations non encore fédérées afin de leur présenter l'offre de services de la FNAT.

Plusieurs dates ont été d'ores et déjà retenues. La première rencontre devrait se dérouler dans le sud-ouest dès le mois d'octobre.

8/ Réalisation d'un logo adhérent.



Sur les conseils du cabinet Ayin, nous avons validé le principe de création d'un logo adhérent distinct de celui de la FNAT.

Nous souhaitons que ce logo puisse figurer sur les supports de communication de nos adhérents

[courriers par exemple]. La

FNAT, via son Conseil d'Administration, aura à se prononcer sur le caractère obligatoire ou non de cette insertion pour chaque association adhérente.

VIII - REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS FNAT DE PARIS – IDF – NORD

Les réunions des Associations FNAT Paris – IDF – Nord sont des moments privilégiés pour les professionnels des services pour échanger sur leurs pratiques respectives, partager des expériences et des outils professionnels.

Ces réunions démarrent toujours par un tour de table et un tour d'horizon sur l'actualité de chaque service.

Cette étape sur l'actualité des services est suivie par une discussion thématique autour de sujets liés à :

- L'organisation et au fonctionnement des services
- La mise en œuvre des mesures : pratique tutélaire
- Les relations partenariales : banques, assurances, services déconcentrés de l'Etat, Justice etc ...

Le groupe risque : une émanation du regroupement Paris – IDF devrait bientôt rendre ses travaux sur les fiches et modes opératoires sur les risques professionnels au sein des services MJPM.

Organisation d'une demi-journée à l'initiative de trois associations FNAT des Yvelines et de l'Udaf 78 sur le périmètre d'intervention des services MJPM.



Le 22 septembre 2015, les trois services MJPM des Yvelines, Axe Majeur/ATM, ATY et ATFPO ainsi que l'UDAF 78, ont organisé ensemble une rencontre destinée aux professionnels du département pour définir « le périmètre d'intervention des services MJPM ». Un peu plus de 450 personnes [juges des tutelles, greffiers, DDCCS, travailleurs sociaux intervenant auprès de majeurs protégés, médecins, ...] se sont réunies à Marly le Roi, pour écouter les présentations des mandataires judiciaires : le lieu de vie, l'argent, la santé et la citoyenneté ont été traités à partir d'exemples concrets et donné lieu à de nombreuses questions. Cette expérience avait pour but de développer un meilleur partenariat, de faire valoir le travail en réseau et la reconnaissance du métier de mandataire judiciaire.

Durant l'exercice 2015/2016, plusieurs réunions ont été organisées :

Le 26 juin 2015 de 9h15 à 12h30 dans les locaux de la FNAT

9 participants représentant 9 associations ou services. Thèmes :

- Tour de table
- définition du calendrier et des thèmes de l'année, décision a été prise de se rencontrer sur la journée

Le 2 octobre 2015 de 9h15 à 16h dans les locaux de la FNAT

9 participants représentant 9 associations ou services. Thèmes :

- Tour de table [et où en sommes-nous chacun de l'évaluation interne ?]
- Point sur l'avancée du groupe de travail sur les risques professionnels.

Le 8 janvier 2016 de 9h15 à 16h dans les locaux de la FNAT

12 participants représentant 12 associations ou services. Thèmes :

- Point d'actualité du secteur
- Les points essentiels de nos contrats de travail MJPM Délégué. Echange sur nos pratiques respectives.

Le 18 mars 2016 de 9h15 à 16h dans les locaux de la FNAT

10 participants représentant 10 associations ou services. Thèmes :

- Actualités des services
- Point sur l'avancée du groupe de travail sur les risques professionnels,
- Étude en groupe du mode opératoire : sécurisation des moyens de paiement.

En prévision le 24 juin 2016 de 9h15 à 16h dans les locaux de la FNAT

Au programme :

- Actualités des services
- RC professionnels : chacun vient avec les risques repérés sur les 3 dernières années où le contrat RC a été activé
- Gestion des courriels, charte informatique, quelles sont nos pratiques ?
- Programme de l'année à venir.

X - COMMISSION FORMATION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

La Commission « Formation et pratique professionnelle » a poursuivi son action cette année dans le cadre des orientations du projet fédéral et de son plan d'actions.

- *La promotion et l'accompagnement des adhérents pour la mise en place de l'évaluation*
- *Actions en direction des adhérents et des administrateurs*

Assez stable dans sa composition jusqu'alors, la Commission a connu deux départs, celui de Valérie Coudun fin 2015 puis celui de Cyrille DÔME début 2016 et l'arrivée de Michel PUCHEU en 2016. Elle compte actuellement six membres.

André DUMONT	Marie-Ange GONZALES,
Rose-Marie NATALE	Elisabeth PERREVE
Didier PRÉVOT	Michel PUCHEU

La Commission s'est réunie au siège de la FNAT sept journées depuis la dernière Assemblée Générale, soit le :

01/10/2015	10/12/2015
13/01/2016	11/02/2016
16/03/2016	06/04/2016
11/05/2016	

Les actions réalisées en 2015-2016

1. Poursuite des actions de formations en direction des comptables, des directeurs, des délégués MJPM et des administrateurs.
2. Renouvellement de la formation de co-développement,
3. Rédaction d'un appel d'offres pour la mise en place de modules de formation « Management de la bientraitance » et lancement de la formation
4. Mise en place de la formation sur le « Contentieux de la tarification »
5. Elaboration d'un cahier des charges pour le choix de l'évaluateur externe.

6. Participation aux formations pilotes sur « L'Éthique du MJPM »

La FNAT prend à sa charge les frais relatifs à l'intervention du formateur lors de ces journées, ce qui représente un coût sur l'exercice 2015 de **10 723 €**. Par ailleurs, elle finance la location des salles réservées à l'IFOCAP (Paris) et fait bénéficier les participants d'un tarif privilégié pour les repas pris au restaurant d'entreprises à proximité.

Les inscriptions ont encore été extrêmement nombreuses sur 2015/2016 et le degré de satisfaction bon, hormis les cycles relatif au « Management de la bientraitance » évoqué un peu plus loin.

1. Formations en direction des cadres financiers et/ou comptables, des directeurs et des administrateurs

THEMATIQUES	PUBLIC CONCERNE	DATES	SESSIONS ET DURÉE
Budget prévisionnel 2016 Formateur : Luc MAUDUIT	Directeurs Comptables	28 août 2015 3 août 2015	2 sessions d'1 journée
CPOM Formateur : Luc MAUDUIT	Directeurs Comptables	11 janvier 2016	1 session d'1 journée
Étude des indicateurs et leur construction Formateur : Luc MAUDUIT	Directeurs Comptables	18 janvier 2016 19 janvier 2016	2 sessions d'1 journée
Management de la bientraitance / Groupe n°1 Formateur : Organisme CQFD	Directeurs	28 et 29 janvier 2016 29 février /01 mars 2016	1 cycle de 2 x 2jours
Les produits d'épargne et la stratégie de placement Formateur : AMF	Délégués MJPM Région Ile de France	17 mai 2016	1 session d'1 journée
Compte Administratif 2015 Formateur : Luc MAUDUIT	Directeurs Comptables	4 février 2016	1 session d'1 journée
Management de la bientraitance / Groupe n°2 Formateur : Organisme CQFD	Directeurs	25 et 26 février 2016 24 et 25 mars 2016	1 cycle de 2 x 2jours
Plan Pluriannuel de financement et Plan pluriannuel d'investissement Formateur : Luc MAUDUIT	Directeurs Comptables	22 mars 2016 23 mars 2016	2 sessions d'1 journée
Analyse des comptes et bilans Formateur : Luc MAUDUIT	administrateurs	25 mai 2016	1 session d'1 journée

L'analyse des participations aux formations de la seule année 2015 présentent des résultats intéressants :

- **46 associations** ont bénéficié de ces actions, soit 56% des adhérents,
- **128 participants** dont 48% de cadres de direction, 41% de cadres administratifs et/ou comptables, 9% autres personnels et 2% d'administrateurs.

Le profil des adhérents est très représentatif de la composition fédérale tant au niveau de la taille des services que dans l'origine géographique.

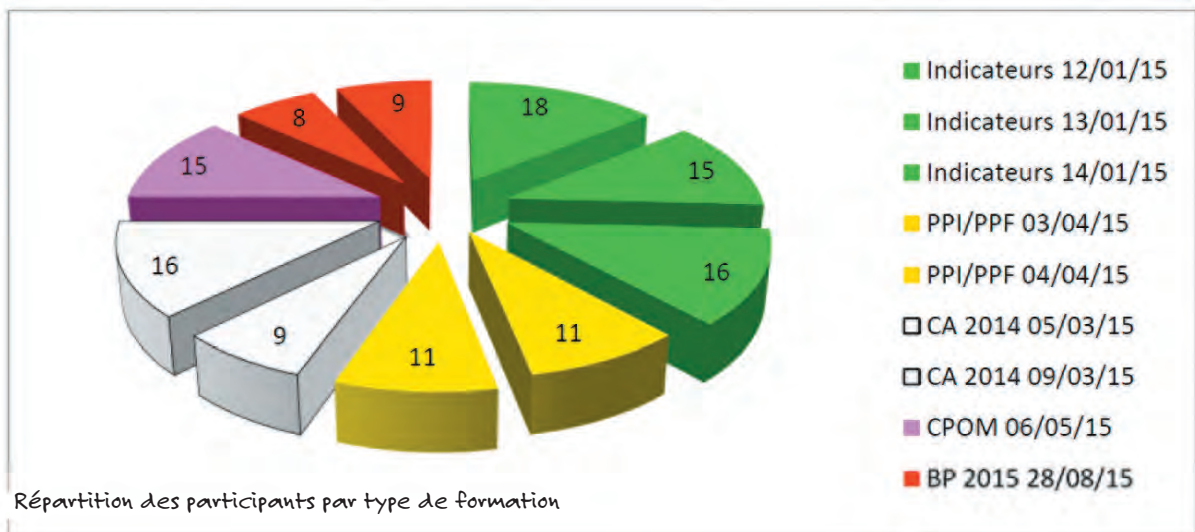
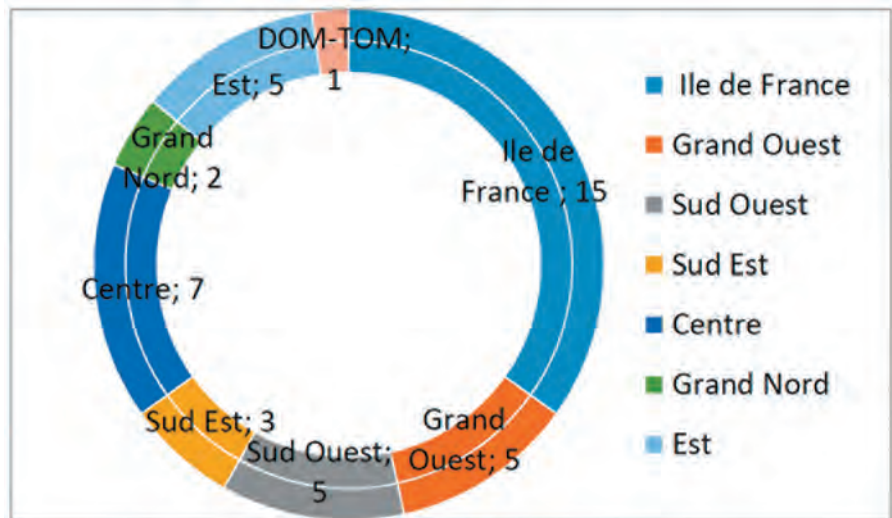
- L'approche par grandes régions d'origine permet de vérifier que l'éloignement n'est pas un frein au suivi de ces formations parisiennes.

➤ L'approche par niveau d'activité permet par ailleurs d'appréhender les besoins plus importants des adhérents ayant un petit service mais aussi de mesurer l'intérêt et la disponibilité des directeurs et comptables pour suivre ces formations. Le critère retenu est le nombre de mesures exercées au 31/12/2014, classé par tranches :

de 0 à 500 mesures :	34.78% [16]
de 501 à 900 mesures :	21.74% [10]
de 901 à 1400 mesures :	23.91% [11]
de 1401 à 2 000 mesures :	13.04% [6]
Plus de 2 000 mesures :	6.52% [3]

- Quant à la participation par type de formations, les sessions sur l'analyse des indicateurs représente 38%, suit la session sur le BP avec 23%, puis le Compte administratif avec 19%, le PPI/PPF avec 17% et enfin le CPOM avec 12%.

Les adhérents de l'île de France, (les plus proches) ont été effectivement les plus nombreux (32.6%), puis viennent ceux du Grand Centre (15,22%) et à égalité avec un taux de 10,57% ceux du Grand-Ouest, du Sud-ouest et de l'Est. Ceux du Sud-Est et du Nord étaient moins nombreux. La participation d'un adhérent des DOM-TOM est également à souligner.



Parallèlement à ces formations, et devant la forte demande concernant l'analyse des indicateurs, la Commission a souhaité, avec la Commission Financement, approfondir avec Monsieur Mauduit, la

technique des indicateurs pour tenter de définir une stratégie. La journée qui s'est déroulée le 01 octobre 2015, n'a pas apporté les résultats escomptés.

Perspectives

CALENDRIER PREVISIONNEL 2016/2017			
THEMATIQUES	PUBLIC CONCERNE	Dates	Sessions et durée
Budget prévisionnel 2017 Formateur : Luc MAUDUIT	Directeurs Comptables	30 août 2016	1 session d'1 journée
Stratégie budgétaire 2017 Formateur : Luc MAUDUIT	Administrateurs	14 septembre 2016	1 session d'1 journée
Les produits d'épargne et la stratégie de placement Formateur : AMF	Délégués MJPM Région PACA	Novembre 2016	1 session d'1 journée
Management de la bienveillance / Groupe test Formateur : en attente	Directeurs	1 ^o trimestre 2017	1 cycle de 2 x 2jours
Contentieux de la tarification Formateur : Olivier POINSOT	Directeurs Administrateurs	1 ^o semestre 2017	1 session d'1 journée
Les produits d'épargne et la stratégie de placement Formateur : AMF	Délégués MJPM Régions à définir	Mai 2017 Novembre 2017	2 sessions d'1 journée

Un récent partenariat interfédéral (FNAT/ CNAPE et UNAPEI) a été initié avec **l'Autorité des Marchés Financiers**. Cette autorité publique indépendante développe diverses initiatives afin de mieux accompagner les populations vulnérables en matière financière, et notamment les personnes protégées. La convention signée va permettre de dispenser, en direction des délégués MHPM et sur l'ensemble du territoire, des journées d'informations sur l'approche des placements et la stratégie patrimoniale.

Le renforcement de l'équipe fédérale, avec l'arrivée d'une chargée de missions, devrait, entre autres, permettre d'identifier les formations susceptibles de répondre aux besoins des adhérents, par catégorie professionnelle.

2. Formation co-développement

Pour la troisième année consécutive, un groupe de 6/8 directeurs a participé à la formation de co-développement animé par Anne Hoffner du cabinet ANIMA-CONSEILS.

Les séances, s'appuyant sur des règles de bienveillance et du « parler vrai », permettent à chaque participant de présenter un problème, une préoccupation, un projet dans lequel il souhaite y voir plus clair et mieux agir. Les autres participants tentent, avec la guidance de l'intervenante, d'apporter une aide utile au « client ».

Les participants, qui ont suivi cette formation, portent une appréciation extrêmement positive sur cette expérience individuelle et collective. La Commission réfléchit à l'opportunité d'une réunion d'information avec l'intervenante.

3. Rédaction d'un appel d'offres pour la mise en place de modules de formation « Management de la bienveillance » et lancement de la formation

Un cahier des charges a été rédigé par la Commission et adressé à une douzaine d'organismes de formation ayant dans leur catalogue une formation apparentée au « Management de la Bienveillance ».

La sélection s'est réalisée en deux temps : sur dossier puis sur entretien avec les trois finalistes. L'organisme CQFD, retenu pour intervenir dans un premier temps auprès des directeurs, puis dans un second temps auprès des cadres intermédiaires, n'a pas donné satisfaction. Au mois de février 2016, après un premier cycle de directeurs et la moitié du second, la Commission a décidé d'interrompre définitivement la collaboration avec ce prestataire.

La thématique d'actualité intéresse beaucoup de services MJPM. Aussi, un nouvel appel d'offres va être lancé à la rentrée 2016 afin de tester un nouveau format et modalités d'intervention en 2017.

4. Mise en place de la formation sur le « Contentieux de la tarification »

Après une vague importante de formations sur la gestion budgétaire et financière des Services, il est apparu opportun de proposer une action de formation plus juridique. L'intervention de Maître Olivier POINSOT a été fortement appréciée et devra être renouvelée.

5. Elaboration d'un cahier des charges pour le choix de l'évaluateur externe.

Dans le cadre de l'axe fédéral de promotion de l'évaluation et de la qualité, la Commission a finalisé la rédaction d'un cahier des charges permettant de choisir l'intervenant en évaluation externe. Le document doit être diffusé courant du mois de mai 2016.

6. Participation aux formations pilotes sur « L'Éthique du MJPM »

La Commission a été associée aux deux formations pilote dispensées par le Cabinet SOCRATES qui se sont déroulées à Nîmes [ATG] et à Nice [ATIAM].

Cette participation a permis de tester un programme, de transformer une démarche fédérale en contenu pédagogique et de mesurer le bon format.

OBJECTIFS pour l'année 2016-2017

- Préparer une enquête pour recenser les nouveaux besoins de formation ;
- Travailler un argumentaire pour l'inscription du métier de MJPM au Répertoire National des Certifications Professionnelles [RNCP] ;
- Mettre à jour le Référentiel OLIVE, en recueillant les remarques des adhérents, suite à l'utilisation.
- Proposer des thèmes de thèses afin de pérenniser les relations avec le monde de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Préparer une nouvelle journée nationale en mars 2017, plus particulièrement destinée aux administrateurs autour de la thématique de « Communiquer en situation de crise ».

Conclusion de la Commission Formation et Pratique Professionnelle

La Commission, s'appuyant sur les réels besoins des adhérents, a besoin de s'étoffer afin de poursuivre son action dans le cadre des orientations du projet fédéral, notamment pour préparer les journées nationales.

COMMISSION ETHIQUE

Améliorer la qualité du service rendu aux personnes protégées et aider le MJPM à prendre des décisions dans des situations complexes ont été les principales motivations pour le lancement du projet « de la pratique à l'Éthique professionnelle »

Pour ce faire, un groupe de travail et un Copil ont été mis en place. Ce groupe de travail, composé de délégués, a répertorié les principales questions d'éthique qui se posent au délégué MJPM. L'enquête Eval'éthique FNAT 2015 porte sur une première sélection de ces cas.

1 - L'enquête Eval'éthique FNAT vise à

- Connaître la perception de la démarche éthique de la FNAT par les délégués MJPM
- Evaluer la fréquence et l'importance relative de ces situations pour les délégués MJPM
- Connaître leur appréciation des différentes décisions possibles et leur vision de la profession
- Connaître leur prise de décision

L'enquête a été un succès :

Sur le plan quantitatif :

- Un taux de retour exceptionnel (plus de 300 répondants)
- Un taux de remplissage du questionnaire (pour tant long) proche de 100%

Sur le plan qualitatif :

- De nombreux commentaires dans les questions « ouvertes textes » expriment une attente forte de prolongement de la démarche
- Le contenu de ces commentaires est encourageant (cf. la synthèse ci-après)

1^{ère} conclusion :

La démarche éthique de la FNAT est plébiscitée et les motivations des répondants rejoignent les objectifs que la FNAT s'est fixés au lancement de la démarche. De fait, l'enquête a été très bien documentée par les répondants. Elle est jugée pertinente et représentative des préoccupations des professionnels de terrain. Elle suscite des attentes de prolongements chez ces mêmes professionnels.

L'analyse des réponses permet :

- De réaliser une première cartographie des risques
- D'identifier des besoins d'information, de formation et d'harmonisation des pratiques au sein de la profession en lien avec les cas qui posent problème et sont les plus importants.
- D'alimenter le travail de conception et de rédaction du référentiel éthique de la FNAT



L'enquête Eval'Éthique a fait l'objet d'un développement particulier dans le *leaflet* : document de présentation de la démarche et des résultats.

2 – Journée d'Etude FNAT sur l'Éthique (10 mars 2016)

Ce Colloque fait suite à l'enquête EVAL'ETHIQUE (juin/juillet 2015) que nous avons menée en collaboration avec le Cabinet Socrate.



Le programme de ce colloque a été construit pour laisser une place importante aux échanges entre professionnels, aux retours d'expériences du terrain. Cette journée d'étude a abordé la question de l'Éthique du MJPM à travers :

- La Restitution de l'enquête EVAL'ETHIQUE (juin/juillet 2015) à laquelle ont participé plus de 300 MJPM
- La présentation d'un référentiel méthodologique pour les questions éthiques dans la protection juridique des majeurs.
- L'analyse de plusieurs cas pratiques ou le dilemme Ethique est pérignant
- L'analyse et l'éclairage de philosophes et de spécialistes des questions Ethiques
- Le regard d'usagers de services MJPM sur l'Éthique professionnel du MJPM
- L'analyse argumentée de praticiens de terrain : juges des Tutelles, Directeurs, Délégués et Chef de service MJPM...

Avec plus de 280 participants, cette journée d'étude a été un franc succès.

3 - Les formations pilotes sur l'Éthique.

L'enquête Eval'Éthique a révélé un besoin de formation pour les Délégués MJPM dans le domaine de l'Éthique. Pour ce faire, deux formations pilotes ont été organisées et testées auprès de deux services MJPM de la FNAT. La première a eu lieu auprès de

l'ATG (le 3 février à Nîmes) et la seconde les 29 et 30 mars auprès de l'ATIAM.

La formation pilote sur Nice (29 et 30 mars) a été beaucoup plus probante que celle réalisée sur Nîmes. Elle s'est déroulée sur deux jours et a été animée par M. Jean-Jacques Nillès. Le format sur deux journées est plus adapté à la complexité de la matière et à la densité des concepts et des techniques à maîtriser.

Il s'avère que cette formation peut également constituer un formidable outil de management : mobilisation des équipes, reconnaissance de leur travail, approche collective et pluridisciplinaire de la mesure de protection, etc.

Cette formation pilote a été validée et devrait être déployée sur l'ensemble du territoire (2016 - 2017). D'ores et déjà, de nombreux adhérents ont manifesté leur souhait de programmer cette formation sur l'Éthique au sein de leur service.

La FNAT a négocié avec le Cabinet Socrate (en charge de la formation) des tarifs préférentiels pour les services membres de la Fédération.

PROGRAMME DE FORMATION 2016-2017

L'éthique du MJPM

De la pratique à l'éthique professionnelle

La formation sur l'éthique du MJPM est le fruit d'une volonté de la FNAT de mener un travail de réflexion sur les pratiques professionnelles des MJPM. C'est fondamentalement un cheminement assurant des professionnels de terrain, des responsables et dirigeants de services : « Quelle est la pratique, quelle est la formation, quel est le lien entre les deux ? »

Le programme de formation conçu et mis au point par Socrates en partenariat avec la FNAT.

www.socratesonline.com

Colloque du 10 mars 2016 : La protection juridique des majeurs, le défi de l'éthique.





6, rue de la Rochefoucauld
75009 Paris
01 42 81 46 11
www.fnat.fr